

**DEPARTEMENT DU TARN**  
-----  
**MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS**  
-----

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 avril 2015**

L'an deux mil quatorze, le treize avril deux mil quinze à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Robert GAUTHIER, le trois avril deux mil quinze.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : France BARBARA, François COLLADO, Arlette COMPAN, Jean-François COURPET, Alain COURTY, Isabelle DARJ, Patrice DELHEURE, Robert GAUTHIER, Marie-Thérèse LACOMBE, Jean-Marie LAZO, Jean-Pierre PAULHE, Hervé PÉPIN, Françoise PROUST, Audrey ROUFFIAC, Emmanuelle ROYER, Odette SAUNAL, David TARDIEU, Marie-Claude VABRE, Sébastien VITALI.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Isabelle DARJ (procuration à Alain COURTY), Patrice DELHEURE

**Nombre de présents** : 17

**Date de convocation** : 3 avril 2015

**Secrétaire de séance** : Françoise PROUST

Nombres de membres :
----------------------

En exercice : 19
------------------

Présents : 17
---------------

Votants : 18
--------------

**01-01-2015 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE  
ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2014 de la Commune, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 457311,61 €

Recettes : 1337405,76 € dont 645133,87 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat de fonctionnement cumulé de 880094,15 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 188996,93 €

Recettes : 564419,17 € dont un excédent antérieur reporté de 460091,74 €.

D'où un excédent d'investissement cumulé de 375423,24 €.

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement est de 413016,50 €. Il ressort donc un besoin de financement global de la section d'investissement de 37593,26 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2014 de la Commune et décide d'affecter le résultat au budget 2015 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Article 001 « excédent antérieur reporté » : 375423,24 €

Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 37593,26€

Section de fonctionnement :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 842499,89 €

### **02-01-2015 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU CCAS ET AFFECTATION DU RESULTAT :**

Madame Marie-Claude VABRE, première adjointe, présente le compte administratif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Maire ne participera pas au vote. Il est conforme au compte de gestion de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie et peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 700 €

Recettes : 700 € dont 0 € d'excédent antérieur reporté.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 307,38 € dont 307,38 € d'excédent antérieur reporté.

D'où un résultat cumulé de 307,38 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du 2014 du CCAS et décide d'affecter le résultat au budget 2015 de la façon suivante :

Article 002 « excédent antérieur reporté » : 307,38 €

### **03-01-2015 Budget Primitif 2015 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses : 635964.02 € dont 413016.50 € de restes à réaliser de l'exercice précédent

Recettes : 677570.50 € dont 37593.26 € d'excédent capitalisé 2014 et de 375423.24 € d'excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement :

Dépenses : 740529 €

Recettes : 1525579.89 € dont 842500.89€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Après délibération, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité ce budget

### **04-01-2015 BUDGET PRIMITIF 2015 DU CCAS**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2014 du Centre Communal d'Action Sociale. Il peut se résumer ainsi :

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 1307,38 € dont excédent antérieur reporté de 307,38 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

### **05-01-2015 – TAXES LOCALES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine les différentes simulations découlant du budget sur plusieurs scénarii d'application de taux de taxes. Après discussion, les taux suivants sont adoptés

- taxe d'habitation : 6,88 %
- foncier bâti : 17,15 %
- foncier non bâti : 77,57 %

Ces taux correspondent donc à une augmentation de 1,5 %.  
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la mise en application de ces taux de taxes.

### **06-01-2015 : FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, a alloué à la Commune de Castelnaud de Lévis le fonds de concours portant sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux pour l'année 2014. Le montant alloué se porte à 11 402 €. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

### **07-01-2015 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente la liste des subventions prévues au budget et dont le versement peut être mandaté dans les plus brefs délais.

Les demandes de subventions suivantes sont examinées.

- |                              |       |
|------------------------------|-------|
| • ADMR                       | 550 € |
| • Radio Albigès              | 50 €  |
| • Ecole                      | 200 € |
| • Prévention routière        | 75 €  |
| • Bibliothèque               | 650 € |
| Périscolaire :               |       |
| • Bibliothèque               | 200€  |
| • Gai Rire                   | 200€  |
| • Contes d'ici et d'ailleurs | 200€  |
| • Majorettes (APE)           | 230€  |

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement de ces subventions et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

### **08-01-2015 : INSCRIPTION DE L'ITINERAIRE DES BOUYSSIÈRES AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE RANDONNÉES.**

Le conseil municipal informé de la création par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de l'itinéraire de randonnée des Bouyssières, demande à ce que cet itinéraire soit inscrit au « plan départemental des itinéraires de randonnées » géré par le CDRP.

### **09-01-2015 : ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU TRAVAIL**

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité l'adhésion au service médecine du travail géré par le centre de gestion de la fonction territoriale.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- La rédaction d'un PEDT pour le périscolaire à l'école
- Réflexion sur la diminution de l'éclairage public
- Travaux de point à temps chemin de la Rivière et autres points du village